

## Mairie de Montsoult

## Val d'Oise

# ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE EMILE COMBRES

N°75/2017

#### Le Maire de la Commune de Montsoult.

- ➤ Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- ➤ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4;
- ➤ Vu le Code de la Route, R110.1 R110.2, R411.5 R411.8 R 411.18 et R411.25 à R411.28;
- > Vu la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire);
- ➤ Vu la demande de l'entreprise DHTP 4 bis rue de Villiers Adam 95290 l'Isle Adam qui doit procéder à des travaux de purge sous chaussée, réfection de bordures de trottoir, et reprise d'enrobés sur îlots;
- > Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans ces voies, pendant la durée réglementaire des travaux, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

### ARRÊTE:

Art.1<sup>er</sup>: A compter du 04 décembre 2017 et pour 15 jours calendaires, il est interdit de stationner de part et d'autre du chantier; la circulation est alternée par feux tricolore; la vitesse est réduite à 30km/h aux abords du chantier.

Art. 2 : L'entreprise DHTP assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation règlementaire appropriée afin de garantir la sécurité des piétons et la circulation des véhicules, ainsi que son retrait, signifiant la fin des travaux.

Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoult
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- > Tri-Or
- > Entreprise DHTP

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoult.

Fait à Montsoult, le 24 novembre 2017

Le Maire, Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 27/11/2017
Affiché le : 27/11/2017
Le Maire,
Elie MELLUL